

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2025-022

Date de la convocation : 16/04/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 19

Le vingt-huit avril deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : M^{mes} Danielle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN, et MM. Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVEY, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Benoit SINGLIT, Vincent THIERION.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir à M. Pierre LAURENT-CHAUVEY, M. Désiré NANJI donne pouvoir à M. Vincent FLEURY, M. Pierre POTRON donne pouvoir à M. Vincent THIERION.

Secrétaire de séance : M^{me} Valentine DION.

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE L'OPERATION PROGRAMMEE
D'AMELIORATION DE L'HABITAT**

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie »,

Vu la délibération n° DC2021/147 du 30 Septembre 2021 approuvant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'Echelle des Communautés des Communes de l'Argonne Ardennaise, des Crêtes Préardennaises et du Pays Rethémois pour une durée de 5 ans,

Vu la délibération n° DC2022-18 du 7 avril 2022 approuvant la convention avec l'ANAH (Agence Nationale de Habitat), la Région Grand Est et les communautés de communes de l'Argonne Ardennaise, du Pays Rethémois et des Crêtes Préardennaises ;

Vu la délibération n°DC2022/19 du Conseil communautaire du 07/04/2022 confiant délégation au Bureau pour l'attribution des aides afférentes à la mise en œuvre du Fonds commun d'intervention lié à l'OPAH ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération,
- **CHARGE** le Président de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Valentine DION



Le Président,

Benoit SINGLIT



**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
et de sa publication ou notification le**

Civilité	Prénom	Nom	Adresse	Ville	Thématique	Gain énergie / Situation autonomie	Projet	Cout du projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention Com. Com.	Subvention ANAH
					Précarité énergétique	41,23%	Isolation des murs par l'extérieur, des rampants, changement des menuiseries, installation d'un poêle à granulés et d'une VMC	28 964,00 €	27 455,86 €	27 455,86 €	2 746,00 €	19 220,00 €
					Précarité énergétique	78,00%	Isolation des murs par l'extérieur, des combles, changement des menuiseries, installation d'une PAC et d'une VMC	61 604,63 €	58 393,01 €	58 393,01 €	5 839,00 €	40 875,00 €
					Précarité énergétique	60%	Isolation des murs par l'extérieur, des combles, changement des menuiseries, installation d'une chaudière à granulés, d'un ballon thermodynamique et d'une VMC	86 970,61 €	81 409,67 €	70 000 €	7 000,00 €	49 000,00 €
					Autonomie		Installation d'un monte-escalier	3 724,00 €	3 530,00 €	3 530,00 €	353,00 €	1 765,00 €
LHI : Lutte contre l'habitat indigne								Total subvention			15 938,00 €	110 860,00 €